# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## taux

Question écrite n° 42450

### Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de favoriser une baisse de TVA de 20,6 % à 5,5 % sur les équipements de sécurité moto, notamment les casques, et automobiles, en particulier les sièges enfants. L'importante charge financière de la moto (achat, assurance, équipements...) peut conduire à investir dans les équipements de sécurité de piètre qualité ou à ne pas procéder à leur remplacement. Cette attitude, dangereuse pour le motocycliste en cas d'accident corporel, a des répercussions indéniables sur le coût des accidents. En conséquence, il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement partage le souci exprimé d'améliorer la sécurité routière et de réduire le nombre d'accidents de la circulation, notamment chez les jeunes. Mais la réduction du taux de la TVA sur certains équipements ne paraît pas le moyen le mieux adapté pour atteindre cet objectif.

### Données clés

**Auteur :** M. Renaud Muselier
**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 42450
**Rubrique :** Tva
**Ministère interrogé :** économie
**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 28 février 2000, page 1228
**Réponse publiée le :** 3 avril 2000, page 2169